

Agence d'examen de l'investissement étranger

Le public est donc en droit de se demander si ces engagements souscrits au départ sont vraiment exécutoires, ce qui nous amène à nous préoccuper des moyens à prendre pour les faire respecter. «Il faut davantage de données pour conserver la confiance du public dans l'intégrité du processus.» C'est l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui a fait cette déclaration.

Il est intéressant de noter, dans le rapport annuel de 1979-1980 sur l'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, qu'après les élections du 18 février 1980 c'est le ministre dont j'ai parlé, celui de l'Industrie et du Commerce, qui est alors devenu responsable de l'application de cette loi. Ce monsieur était à la tête d'un groupe de travail qui avait été constitué en 1970 pour analyser les investissements étrangers au Canada et pour recommander des mesures politiques appropriées au gouvernement de l'époque.

Le rapport que le groupe a publié en 1972, intitulé «Investissements étrangers directs au Canada», a abouti à l'adoption de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et à la création de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. La plupart des acquisitions sont faites par des étrangers et cela vaut également pour les nouvelles entreprises.

Arrêtons-nous maintenant au nombre de demandes dont l'Agence est saisie. En 1976, elle s'est penchée sur 196 demandes relatives à de nouvelles entreprises. En 1977, ce nombre est passé à 328, en 1978 à 331 et en 1979, à 379. Le nombre total de demandes acceptées est passé, entre 1976 et 1979, de 144 à 373. Il est intéressant de noter que de 1977 à 1979 le montant des investissements est passé de 803 millions de dollars à 202 millions. Je n'ai pas reçu d'explication quant à cette baisse du montant des investissements.

Pour compléter le tableau, signalons que le nombre de demandes d'acquisitions sujettes à examen est passé de 171 en 1976 à 261 en 1977, 360 en 1978 et 380 en 1979. Le nombre total de demandes réglées est passé, entre 1976 et 1979, de 160 à 372.

Les travaux de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont paru plus productifs. Alors pourquoi m'inquiéter aujourd'hui? Pure coïncidence, j'étais à Montréal hier soir et le président d'une compagnie étrangère à Montréal a insisté pour féliciter l'Agence de l'efficacité dont elle avait fait preuve en étudiant la demande que sa compagnie avait présentée pour faire des acquisitions au Canada. Cela dit, cependant, je reste inquiet parce que dernièrement trois compagnies se sont plaintes à moi de la lenteur dont faisait preuve l'Agence en étudiant leurs demandes. Je pense que nous sommes en face d'une situation plutôt difficile, où la politique peut être pour quelque chose, et j'avoue franchement que je n'en suis pas très heureux.

Je m'explique. Pour l'année financière 1979-1980 l'Agence a eu un budget de 3.779 millions de dollars pour 116 années-personnes. A cause du programme de restrictions du gouvernement, elle a dépensé \$3,507,710 pour 108 années-personnes. Les chiffres que je viens de donner indiquent très clairement que le nombre de demandes augmente à chaque année.

Il est évident que l'Agence fait de son mieux pour venir à bout du volume de travail croissant qui lui est imposé. Mais si on ne lui fournit pas l'outil dont elle a besoin pour travailler

efficacement, et qui consiste essentiellement en un budget qui lui permette d'engager le personnel nécessaire, il est évident qu'elle va fonctionner au ralenti; voilà la cause du problème, d'après moi, auquel certaines sociétés se heurtent aujourd'hui, surtout celles qui se sont plaintes à moi des retards apportés à examiner leurs demandes.

L'Agence fait état dans son rapport des bénéfices évidents découlant de son travail en révélant qu'au cours de la période de cinq ans terminée en 1979, ses recommandations ont permis la création directe de près de 52,000 emplois. Plusieurs milliers d'autres emplois ont été ou seront créés indirectement grâce à l'effet multiplicateur de ces investissements.

Au cours des deux dernières minutes qui me restent, je voudrais exposer un autre de mes sujets de préoccupation. Je le fais sans aucune intention malicieuse à l'égard du ministre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce s'efforçait de nous mettre dans la bonne voie en faisant adopter son projet de loi en 1972. J'étais moi-même président du comité permanent chargé du projet de loi à l'étape de son étude en comité et d'en faire rapport à la Chambre.

Je me préoccupais alors, comme je n'ai cessé de le faire depuis, non pas tant de la formulation de la loi, mais de la possibilité que des difficultés administratives n'entraînent des retards qui risquaient d'avoir sur les investissements étrangers des répercussions que n'avait pas prévues la loi même. J'ai demandé s'il n'était pas possible que notre ministre, en exerçant sa prérogative ministérielle, pose des questions additionnelles ou agisse de quelque manière comme un frein pour tenter de ralentir le rythme de l'examen de ces demandes. Je répète qu'on juge en général satisfaisantes les activités de l'Agence.

• (1720)

A mon avis, si cette agence a plus de travail du fait que le nombre de demandes a augmenté, si les actes d'un ministre le justifie et que la somme de travail qu'elle doit accomplir pour répondre à ses exigences a effectivement augmenté, il faut lui procurer les outils nécessaires pour s'assurer que ces demandes seront traitées à temps, c'est-à-dire augmenter son budget et augmenter le nombre de personnes qualifiées pour faire le travail supplémentaire. Si le secrétaire parlementaire qui répondra peut m'assurer que le ministère de l'Industrie et du Commerce a effectivement l'intention d'agir de la sorte, je serais très heureux qu'il me le confirme cet après-midi.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la motion porte sur l'engagement que la société Redpath Industries Limited de Montréal et la société-mère Tate & Lyle Holdings Ltd. d'Angleterre ont pris en 1976 envers la Couronne. Si elles ont pris cet engagement, c'est que le gouverneur en conseil avait autorisé Redpath Industries Limited à acheter deux entreprises canadiennes, soit Merry Packaging Limited de Don Mills, en Ontario, un fournisseur spécialisé de matériaux d'emballage flexibles, et Holway Paper Box Manufacturing Limited d'Agincourt, en Ontario, un fabricant de boîtes de carton.